



EXTRAIT N°26/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2022

Date de la convocation :	L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1 ^{er} adjoint ;	
Le 22 mars 2022		
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	<i>PRESENTS</i> : le Maire, M. Yan MONPLAISIR. <i>Adjoints</i> : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,
En début de séance :		
Présents	23	<i>Conseillers municipaux</i> : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne,
Procurations	4	M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, M CIDOLIT Bertrand, Mme FRANCOIS Francine, M.
Absents	5	SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M.
Excusés	1	ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.
En cours de Séance :		
Présents	23	<i>ABSENTS EXCUSES</i> : Mme MARLIACY Danielle (procuration à Mme MIEVILLY Eliane), M. THELESTE Johan (procuration à M. BERNABE Cédric), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. ADELE Claude).
Procurations	4	
Absents	5	
Excusés	1	<i>ABSENTS NON EXCUSES</i> : M. CRETINOIR Joël, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CARDOU Josiane, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.
ASSISTANTS	M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Pascal QUIONQUION, (DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. Alain BONHEUR (DST).	

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

SUBVENTION COMMUNALE ALLOUEE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR L'ANNEE 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des besoins du Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2022

Considérant que l'équilibre du budget du CCAS nécessite une subvention pour l'année 2022 s'élevant à 475 000 €.

.....
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention d'un montant de **475 000 €** (quatre cent soixantequinze mille euros) au Centre Communal d'Action Sociale.

Les crédits afférents sont inscrits à l'article 657362 « Subvention de fonctionnement au CCAS » du Budget Primitif de l'exercice 2022.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 28 mars 2022

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le

